



Communes et
Collectivités forestières
Gard


**PRÉFET
DU GARD**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

UNE LIGNE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE GRATUITE POUR LES ÉLUS SUR LES OLD



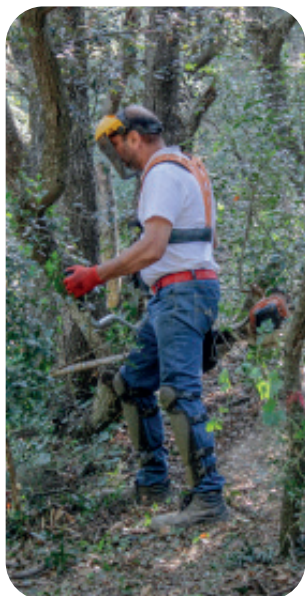
Quand le feu sera là, il sera trop tard !



Les élus sont **responsables de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** sur leur territoire communal.

Ceci n'est pas forcément facile dans tous les cas.

Une **assistance est disponible** pour répondre à vos questions techniques, administratives et juridiques.



OLD

Une interrogation ?

Un numéro d'assistance est désormais disponible

09 66 91 83 79

Du Lundi au Vendredi de 9h à 17h

cellule.old30@communesforestieres.org

Ce service est réservé aux élus et aux agents des collectivités spécifiquement sur la thématique des OLD dans le département du Gard.

Vous ne savez pas par où commencer ? Vous avez une question technique ou juridique d'un de vos administrés ? Une autre question ?

Nous avons la réponse. Appelez-nous !

**N'hésitez plus à engager
la réalisation
des Obligations Légales
de Débroussaillage
sur votre commune !**



Avec le soutien financier de :



Communes et
Collectivités forestières
Gard

**PRÉFET
DU GARD**
Liberté
Égalité
Fraternité